

AFAF de VILLERS-LÈS-LUXEUIL

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Réunion bureau du 01/04/2026 à 20h

Le 1^{er} avril 2026 à 20h, le Bureau de l'AFAF de Villers-lès-Luxeuil, convoqué le 26 mars 2026, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Villers-lès-Luxeuil.

Nombre de membres en exercice : 8.

Membres présents votants (7) : Isabelle CHANSON, Christophe CHOUX, René GENET, Jean-François HUOT, Philippe ROUSSE, Laurent TARD, Christophe VALOT.

Membres absents excusés (1) : Véronique GRANDJEAN.

Pouvoirs (1) : GRANDJEAN Véronique à HUOT Jean-François.

Secrétaire de séance : Christophe VALOT.

Ordre du jour :

I. Validation du PV du Bureau de l'AFAF du 25 février 2026

II. Finances :

- a. Emprunt pour le financement des travaux connexes*
- b. Décision Modificative : ajustement du montant de l'emprunt au compte 1641 (recettes d'investissement)*

III. Travaux connexes : point informatif (notification du marché le 20/03/26)

IV. Questions diverses

I. Validation du PV du Bureau de l'AFAF du 25 février 2026

Le Bureau approuve le PV de la séance du 25 février 2026.

II. Finances :

- a. Emprunt pour le financement des travaux connexes*

D07/2026 : Emprunt – Travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier

Monsieur le Président rappelle la nécessité pour l'Association foncière de souscrire un emprunt pour la réalisation des travaux connexes de l'aménagement foncier.

Au vu des offres présentées,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDE de conclure un contrat de prêt avec le Crédit Mutuel, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Objet : Création et réhabilitation de chemins ruraux
- Montant du capital emprunté : 132 000,00 €
- Durée d'amortissement : 20 ans
- Taux : 3,70 % (fixe)
- Montant total des intérêts : 55 391,94 €
- Montant de l'échéance (si taux fixe) : 2 342,40 €
- Mode d'amortissement : échéance constante
- Montant des frais de dossier : 150,00 €
- Périodicité retenue : trimestrielle
- Indemnité de remboursement anticipé : possible sans préavis et à tout moment, avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif au contrat de prêt décrit ci-dessus.

b. Décision Modificative : ajustement du montant de l'emprunt au compte 1641 (recettes d'investissement)

D08/2026 : Décision Modificative N°1 : Ajustement des montants liés à l'emprunt en dépenses et en recettes – Travaux connexes

Monsieur le Président explique que suite à l'acceptation de l'offre de prêt du Crédit Mutuel, il est nécessaire de prévoir une décision modificative afin de créditer les Chapitres :

- Chapitre 16, compte 1641 en Dépenses d'investissement : + 3 395,41€ (capital amorti pour 3 annuités en 2026) ;
- Chapitre 66, compte 66111 en Dépenses de fonctionnements : + 3 631,79€ (intérêts pour 3 annuités en 2026) ;
- Chapitre 16, compte 1641 en Recettes d'investissement : + 2000,00€ (montant du prêt demandé porté à 132 000,00€ au lieu des 130 000,00€ budgétisé initialement).

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, **adopte** la décision modificative N°1 comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 631.79 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 631.79 €	
D 1641 : Emprunts en euros		3 395.41 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 395.41 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	7 027.20 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 027.20 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		3 631.79 €
TOTAL D 66 : Charges financières		3 631.79 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 631.79 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 631.79 €	
R 1323 : Subv. non transf. Départements	2 000.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	2 000.00€	
R 1641 : Emprunts en euros		2 000.00€
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		2 000.00€

III. Travaux connexes : point informatif (notification du marché le 20/03/26)

Monsieur le Président informe le Bureau :

- De la transmission du marché public des travaux connexes en Préfecture le 19/03/2026 ;
- De la notification du marché à l'entreprise SAS TP DEMOULIN le 20/03/2026 ;
- L'ordre de service pour le démarrage des travaux sera émis courant avril par le Cabinet DELPLANQUE.

Monsieur le Président souhaite évoquer avec le Bureau le point suivant :

D09/2026 : Vente de bois sur une parcelle non soumise au régime forestier

Monsieur le Président explique au Bureau qu'il serait judicieux d'exploiter le bois situé sur le chemin d'exploitation ZI 100 avant les travaux connexes de l'aménagement foncier prévus à l'automne 2026.

M. Émilien Thierry se propose pour l'exploitation de ces bois au tarif de 50.00€.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité, **accepte** la proposition ci-dessus et **autorise** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette vente.

La présente délibération vaut autorisation de débardage des arbres présents sur le chemin d'exploitation ZI 100.

IV. Questions diverses

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 22h00.

Procès-Verbal arrêté le : 02 OCT. 2026.

Le secrétaire de séance

Christophe VALOT



Le Président

Jean François HUOT

